

Politique sur la santé et la sécurité au travail



À la Coopérative Forestière Petit Paris, la santé et la sécurité de nos employés ainsi que la prévention des accidents sont prioritaires dans la planification et la mise en œuvre de toutes nos activités. Par cette politique nous nous engageons à mettre en place et maintenir un environnement de travail sain et sécuritaire ainsi qu'à développer une culture SST au sein de notre personnel.

À cet égard, afin d'atteindre nos objectifs SST et de réussir la mise en œuvre de cette politique,

La direction s'engage à :

- intégrer la santé et la sécurité dans le fonctionnement de ses activités;
- gérer les opérations de façon à répondre et surpasser les lois et règlements en vigueur;
- identifier, évaluer et réduire les risques pour l'ensemble du personnel afin de prévenir les accidents;
- rendre les gestionnaires imputables des résultats en SST;
- sensibiliser les employés à la SST en les encourageant à mettre en œuvre des comportements sécuritaires et à participer au processus d'amélioration continue de l'entreprise.

Les gestionnaires doivent :

- assurer la santé et la sécurité de tous les employés;
- fournir à tout le personnel la formation nécessaire;
- s'assurer que les risques sont évalués et contrôlés afin de prévenir les accidents;
- répondre à leurs devoirs de diligence raisonnable;
- participer à la mise en œuvre du plan des mesures d'urgence et appliquer les mesures nécessaires lors d'événements accidentels;
- agir sans délai lorsqu'ils sont en présence de comportements inappropriés.

Les employés doivent :

- appliquer cette politique et s'engager envers les objectifs de santé et sécurité au travail;
- travailler de manière sécuritaire pour eux-mêmes et pour leurs collègues;
- Collaborer à éliminer les dangers ainsi qu'évaluer et contrôler les risques afin de prévenir les accidents;
- signaler immédiatement tout incident et accident.

Cette politique s'applique à l'ensemble de notre personnel, sous-traitants et fournisseurs de service. Nous fournirons les ressources nécessaires grâce à des programmes d'information, de formation et de sensibilisation afin que tous adoptent un comportement sécuritaire. Nos efforts en SST sont avant tout un investissement dans notre ressource la plus précieuse : nos employés. La haute direction, en collaboration avec la direction de la foresterie et de l'approvisionnement, est responsable de l'application de la présente politique.

Adoptée par le Conseil d'administration le 25 mai 2018

Claude Kenty
Président

Alain Paradis
Directeur général



**COOPÉRATIVE FORESTIÈRE
DE PETIT PARIS**

Le succès par la coopération depuis 1968